

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative au remplacement d'équipements au poste La Grande-2 (Dossier R-4269-2024)

Objet de la demande

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 26 juillet 2024, une demande auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin de remplacer six phases de transformateurs à 735-13,8 kV, d'approvisionner trois phases de transformateurs de réserve, de réhabiliter des bassins et séparateurs, ainsi que de réaliser des travaux connexes au poste La Grande-2 (le **Projet**).

Le Projet, dont le coût est évalué à 170,6 M\$, s'inscrit dans la catégorie d'investissement « Maintien des actifs » et « Respect des exigences » et vise à assurer la pérennité de l'installation, tout en donnant suite à la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité relative à la capacité des transformateurs. Le Projet prévoit quatre mises en service, au mois de novembre des années 2025 à 2028.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la *Loi*), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **11 septembre 2024 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires, au plus tard le **16 septembre 2024 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La Demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* et le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5^e étage, bureau 5.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca